

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 14 novembre 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN

Étaient absents représentés :

Marylène VERDEME pouvoir à Catherine GOUDOUD
 Blanche ROUX pouvoir à Céline DUPUY-LEGRAND
 Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU
 Delphine GABOUTY pouvoir à Pascal BUSSIERE
 Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Laurent LAFAYE

Étaient absents excusés :

Marylène VERDEME, Blanche ROUX, Laure ROUBERTIE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Secrétaire de séance : Madame Martine LEPETIT

N°2024/D/071 - Objet : Approbation de l'assiette des coupes 2025 pour les forêts relevant du régime forestier

Monsieur Christian REYNAUD rappelle aux membres du Conseil municipal que le projet d'aménagement de la forêt communale de FEYTIAT relevant du régime forestier établi par l'ONF pour la période 2009-2028 a été approuvé par délibération en date du 17 décembre 2008.

Il informe le Conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'ONF pour les forêts relevant du régime forestier :

□ Propositions, destinations et dévolutions de coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous (parcelle cadastrée C n°415) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
Feytiat	13A	4,79	Sous futaie	VENTE	Sur pied
Feytiat	13B	3,78	Sous futaie	VENTE	Sur Pied

□ Propositions, destinations et dévolutions de coupes non réglées comme mentionnées ci-dessous (parcelles cadastrées D n°137-138) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
Feytiat	12U	0,1	Emprise	VENTE	Sur Pied

Ces coupes sont soumises à conditions :

- Arrêté municipal pour restreindre l'accès au parking afin d'avoir une place de stockage des bois.
- Création d'un passage à gué (parcelle 13b)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur REYNAUD et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- donner son accord à la proposition de l'ONF exposée ci-dessus,
- donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 20 novembre

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.

A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the printed name "Gaston CHASSAIN".